



Compte-rendu de la réunion du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale du jeudi 23 mars 2023

Date de la Convocation : vendredi 17 mars 2023

Le Conseil d'Administration s'est réuni le 23 mars à 18 heures, à la Maison de la Solidarité, sous la présidence de Monsieur Laurent DEPAGNE, Président.

Présents : M. Laurent DEPAGNE, Mmes Rachida BENNAR, Habiba BENNOUI (a reçu procuration de Monsieur Dimitri KRAJEWSKI), Denise LEVAN (a reçu procuration de Monsieur Jean-Claude SOYEZ), Clorinda COSTANTINI (a reçu procuration de Monsieur Michael CARLIER), M. Marcel ANDOUCHE, Mmes Christine VITOUX, Catherine GOBET, Pascale PETIT, M. Jérôme DOIZI, Mmes Arlette DORDAIN, Edith GODIN

Avaient donné procuration : Monsieur Dimitri KRAJEWSKI à Madame Habiba BENNOUI, Monsieur Jean-Claude SOYEZ à Madame Denise LEVAN, Monsieur Michael CARLIER à Madame Clorinda COSTANTINI

Excusés : Monsieur Marc BOUTTEMANT, Madame Anne DUHEM

Préambule

En préambule à cette réunion, Monsieur le Président a proposé d'observer une minute de silence en hommage au 44 330 morts recensés (à ce jour) suite aux tremblements de terre survenus en Turquie et en Syrie, le 6 février 2023.

Observation de la minute de silence

1- Approbation du compte-rendu de la réunion du conseil d'administration du mercredi 8 février 2023

A l'unanimité, après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration a approuvé le compte-rendu de la dernière réunion du conseil d'administration.

1- Application partielle de l'article R123-21 1° du Code de l'Action Sociale et des Familles

Conformément à la délibération du 24 juin 2020, le conseil d'administration a donné délégation de pouvoirs à son Président ou à son Vice-président dans l'attribution des prestations dans des conditions définies par celui-ci.

Monsieur le Président a rendu compte des aides octroyées, en numéraires ou en chèques de services.

2- Commission Permanente – Compte-rendu des décisions

Il a été fait un compte-rendu des aides octroyées ainsi que des décisions ayant donné lieu à un avis négatif par la Commission Permanente.

Monsieur le Président a rappelé que la ville et son CCAS avaient pour ambition de mener une politique de développement social durable forte concernant l'ensemble de la population et que cela ne passait pas la mise en œuvre de projets courttermiste ou d'opportunité. L'objectifs est de relever les défis en préparant un projet social s'inscrivant dans la durée.

3- Compte de Gestion du Comptable public pour l'exercice 2022

Le Conseil d'Administration doit se prononcer sur le Compte de Gestion du comptable et ainsi compléter son information à l'égard du Compte Administratif.

Au regard des opérations constatées sur l'exercice, le Compte de Gestion présente les résultats de celui-ci. Il comporte l'état des consommations de crédits, les résultats budgétaires, la situation financière du CCAS (balance générale des comptes, compte de résultat et bilan).

Les résultats du Compte Administratif et du Compte de Gestion pour l'exercice 2022 sont concordants.

Le Compte de Gestion pour l'exercice 2022 n'appelant aucune observation ni réserve, il a été demandé aux membres du Conseil d'Administration d'approuver ce document dont les écritures sont conformes à celle du compte Administratif du même exercice.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, le Compte de Gestion 2022.

1- Désignation d'un Président en vue du vote du Compte Administratif de l'exercice 2022

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2121-14,

Vu l'instruction financière et comptable M14,

Considérant que le Conseil d'Administration du CCAS doit élire son Président lors du vote des comptes administratifs,

Madame Rachida BENNAR est candidate.

Cette élection a donné les résultats suivants :

- Nombre de membres en exercice : 17
- Nombre de présents : 12
- Bulletins exprimés : 12
- Bulletins nuls : 0
- Suffrages exprimés : 12

A obtenu :

- Madame Rachida BENNAR : 12 voix

Madame Rachida BENNAR a donc été élue Présidente en vue du vote du Compte Administratif 2021.

1- Compte administratif 2022

Le Compte Administratif est le document qui retrace les réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres). Ce document qui présente les résultats comptables de l'exercice N-1 doit être approuvé par l'assemblée délibérante.

Pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2022, les écritures dégagent les résultats suivants :

	Fonctionnement		Investissement	
	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
Résultats reportés		219 176,06€		153 969,42€
Opérations de l'exercice	543 695,50€	413 388,06€	18 637,20€	9 104,29€
Total	543 695,50€	632 564,12€	18 637,20€	163 073,71€
Résultats de clôture		88 868,62€		144 436,51€

Madame Rachida BENNAR a fait une présentation sur les grandes lignes du Compte Administratif à l'appui de support visuel (powerpoint).



COMPTE ADMINISTRATIF 2022

ANALYSE

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU JEUDI 23 MARS 2023

Conformément à la réglementation en vigueur, l'ordonnateur est tenu de rendre compte des opérations budgétaires qu'il a exécutées.

Le Compte Administratif est le document qui retrace les réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres). Ce document qui présente les résultats comptables de l'exercice N-1 doit être approuvé par l'assemblée délibérante.

Les impacts de la crise sanitaire engendrée par l'épidémie de Covid-19 ont été encore perceptibles début 2022 et ont marqué durablement certaines recettes de fonctionnement. En outre, les phénomènes d'inflation constatés fin 2021 se sont amplifiés en 2022 avec la crise énergétique engendrée par la guerre en Ukraine et vont impacter encore davantage 2023.

LES RESULTATS COMPTABLES

Pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2022, les écritures dégagent les résultats suivants :

	Fonctionnement		Investissement	
	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
Résultats reportés		219 176,06€		153 969,42€
Opérations de l'exercice	543 695,50€	413 388,06€	18 637,20€	9 104,29€
Total	543 695,50€	632 564,12€	18 637,20€	163 073,71€
Résultats de clôture		88 868,62€		144 436,51€

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement (pages 11 et 12)

Principales dépenses de fonctionnement ces 4 dernières années

Chapitre	2019	2020	2021	2022
011	89 321,95€	37 873,87€	41 806,15€	90 481,52€
012	306 957,57€	263 346,71€	273 351,11€	415 347,30€
65	30 306,73€	19 955,55€	30 939,36€	26 718,39€

a. Chapitre 011 - Charges à caractère général

Ces charges intègrent l'ensemble des achats de fournitures, prestations diverses, entretien, frais de fonctionnement, fluides utilisés par les services et équipements municipaux.

Cela a concerné, par exemple, le contrat avec l'ESAT Atelier de l'Ostrevent pour une prestations Espaces Verts, une prestation pour le renforcement des équipes HPL (Hygiène et Propreté des Locaux) ou encore la distribution du Regard Aulnésien.

C'est également dans ce chapitre que l'on prend en charge la prestation du séjour à Molliets, organisé du 18 au 25 juin 2022 ; ou encore le renouvellement des Pass Seniors.

Entre 2021 et 2022, augmentation de 116,43€

Cette forte augmentation est due aux paiements des prestations ci-dessous (intégrant le nouveau partenariat avec l'Esat), mais également du fait de recrutements de contrats PEC, avec pour conséquence plus d'achat de vêtements de travail et de versements à des organismes de formation.

b. Chapitre 012 - Charges de personnel

Ce chapitre doit prendre en compte les évolutions réglementaires et les besoins conjoncturels : la revalorisation des carrières, la GVT qui se caractérise par des avancements d'échelons, des avancements de grade, des promotions internes, des nominations suite à réussite à concours, mais aussi une anticipation de l'augmentation du point d'indice (3,5% au 1^{er} juillet 2022), évoqué lors des débats de la LFI (Loi de Finances Initiale) pour 2023.

Entre 2021 et 2022, augmentation de 51,95%

Cette forte augmentation est due au transfert de 4 agents de la ville au CCAS, en septembre 2022, sans compter les autres agents (apprenti + PEC).

a. Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante

Ce chapitre regroupe principalement les secours d'urgence, les aides (dont l'Ucie Services) et les subventions aux associations (ISI, Restaurants du Cœur, Secours Catholique, Secours Populaire)

Entre 2021 et 2022, diminution de 13,64%

Cela est dû à une diminution des aides après une augmentation de près de 112% (année post-covid).

	2021	2022	2023
Secours d'urgence	1 470,40€	1 840,20€	2 199,20€
Aides	6 121,15€	12 994,74€	9 069,13€
Subvention aux associations	12 364€	16 104€	13 744€

Pourquoi 16 104€ en 2022 ?

- la subvention des Restos du Cœur a été compté 2 fois : 1 880€ (il y a eu un rattachement)
- la subvention de 1000€ à Unis-Cité a été payée 2 fois (rattrapage de l'année d'avant)
- + 1740€ (subvention exceptionnelle au Secours Populaire pour les 2 bus Bagatelle)

Les recettes de fonctionnement (page 13)

- Chapitre 74 (Dotations/subventions)

2021	2022
239 814,80€	236 239,88€
Evolution : -1,49%	

- Commune : Subvention de 228 500€
- Département : 7 739,88€ (au lieu de 11 314,80€ en 2021 (missions d'accompagnement))

- **Chapitre 013 (atténuations de charges)** : ce sont notamment les remboursements des salaires des agents municipaux en congés longue maladie ou suite à des accidents de travail ; mais également le versement des services de l'Etat de l'aide pour l'embauche de contrats aidés.

2021	2021
127 241,08€	146 685,94€
Evolution : +5,28%	

- Chapitre 70 (Prestations de services) : il s'agit uniquement des recettes Pass Sénior

2021	2022
2 760€ (uniquement les recettes Pass Senior)	24 765,36€ (recettes du pass sénior, du reversement du 1/3 du produit des concessions cimetièrre, et voyage séniors)
Evolution : + 797,29%	

SECTION D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement (page 14)

- En dépenses : - Page 14 : opération 201 (chapitre 21) :

En 2019	En 2020	En 2021	En 2022
16 334,16€	0€	21 767,88€	18 337,20€
Achat d'un Kangoo électrique pour les contrats aidés.	aucune opération	Achat d'un aspirateur de voirie Glutton	Achat d'une désherbeuse/balayeuse pour la voirie

Les recettes d'investissement (page 15)

9 104,29€, répartis comme suit :

- 300€ : remboursement d'un prêt
- 8 804,29€ : Amortissements du matériel

Il a été proposé au Conseil d'Administration d'approuver le Compte Administratif de l'exercice 2022.

Le Conseil d'Administration du CCAS, après que Monsieur le Président se soit retiré, a approuvé à l'unanimité des suffrages exprimés, le Compte Administratif de l'exercice 2022.

4- Affectation du résultat 2022

Au vu des éléments ci-après du compte administratif de l'exercice 2022, il appartient au Conseil d'Administration de statuer sur l'affectation du résultat, qui vous est présentée ci-après.

En application des dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M14, et après avoir procédé à l'élaboration du Compte Administratif de l'exercice 2022, il appartient à l'assemblée délibérante d'approuver définitivement la reprise des résultats de cet exercice.

Compte Administratif 2022

Affectation du résultat

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2311-5 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 annexée à l'arrêté interministériel du 4 décembre 1997 ;

Vu le compte administratif et le compte de gestion ;

Considérant que le résultat constaté s'établit ainsi qu'il suit :

	Résultat Compte administratif 2021	Exercice 2022	Résultat comptable cumulé	Restes à réaliser 2022	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation du résultat
INVESTISSEMENT					
Dépenses		18 637,20€		0€	
Recettes		9 104,29€		0€	
RESULTAT	153 969,42€	-9 532,91€	144 436,51€	0€	144 436,51€

FONCTIONNEMENT

Dépenses		543 695,50€			
Recettes		413 388,06€			
RESULTAT	219 176,06€	-130 307,44€	88 868,62€		88 868,62€

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration a décidé d'affecter au Budget Primitif 2023, le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE A AFFECTER AU 31 DECEMBRE 2022		
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)		-
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)		- 88 868,62€
Total affecté au c/1068		
Déficit à reporter (ligne 002) Excédent à reporter (ligne 002)		- 88 868,62€
Déficit investissement à reporter (ligne 001) Excédent investissement à reporter (ligne 002)		- 144 436,51€

1- Budget Primitif 2023

Il est proposé aux membres de l'assemblée délibérante d'examiner le projet de Budget Primitif 2023, en prenant connaissance du rapport de synthèse y afférent.

Il est précisé que le présent budget a été élaboré dans le prolongement des orientations budgétaires débattues lors de la réunion du Conseil d'Administration, le 8 février dernier.

Le Budget Primitif s'équilibre à **476 468,62€** en section de fonctionnement et à **154 976,51€** en investissement.

Il est proposé au Conseil d'Administration d'adopter le Budget Primitif 2023 :

- par nature pour l'ensemble des comptes du budget
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
- avec reprise des résultats de l'exercice 2022



PROJET DE BUDGET PRIMITIF 2023

SYNTHESE

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU JEUDI 23 MARS 2023

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

En fonctionnement, le budget est équilibré à **476 468,62€**

En recettes, celui-ci tient compte :

- Des remboursements des indemnités journalières : 90 000€
- Des produits de service : 20 000€
- De la subvention municipale : 275 000€
- Du report de résultat de l'exercice 2021 en recettes : 88 868,62€

En dépenses, celui-ci tient compte :

- Des charges à caractère général : 110 628,62€
- Des charges de personnel : 325 000€
- Des autres charges de gestion courante : 30 000€
- Du virement à la section d'investissement : 721,77€ (il n'y en avait pas au BP 2021)
- Des amortissements : 10 540€

Les dépenses de fonctionnement

1. Une diminution des dépenses de fonctionnement

Les dépenses (réelles et d'ordre) de fonctionnement sont, de BP 2022 à BP 2023, en diminution de 18,32%.

Cette diminution s'explique surtout par un réajustement du chapitre 012 (Charges de Personnel), qui s'explique par une fin progression des contrats aidés (PEC)

Les dépenses réelles de fonctionnement, quant à elles, sont même en diminution également de 18,80%.

Dépenses réelles de fonctionnement				
Chapitre	Nature de la dépense	BP 2022	BP 2022	Evolution
011	Charges à caractère général	95 000€	110 628,62€	+ 16,45%
012	Charges de personnel	440 000€	325 000€	-26,14%
014	Atténuations de produits	-	-	/
65	Charges de gestion courante	36 000€	30 000€	-16,66%
66	Charges financières	100€	100€	0%

67	Charges exceptionnelles	2 700€	200€	-92,59%
68	Dotations – Provisions	-	-	/
022	Dépenses imprévues	-	-	/
023	Virement à la SI	721,77€	-	/
Dépenses réelles de fonctionnement		573 800€	465 928,62€	-18,80%

Stratégie comptable :

- Ce BP 2022 est un BP d'ajustement qui permet de réajuster les montants dans les chapitres en vue de préparer les années qui viennent (fin des contrats aidés, recrutements d'apprentis, basculement complet des agents CCAS)
- Les transferts sont surtout axés entre les chapitres 011 et 012 afin de préparer le CCAS à pouvoir, non pas embaucher plus d'agents, mais de préparer une nouvelle stratégie de cohésion sociale dans les mois qui arrivent, et que l'on vous présentera lors du prochain CA CCAS.
- Le but est la cohérence et la cohésion sociale : permettre de développer au sein du CCAS de véritables politiques d'insertion, d'inclusion, d'accompagnement, avec un personnel dédié, formé et expérimenté.

Les recettes de fonctionnement

Un maintien global des recettes de fonctionnement

Le détail des recettes réelles de fonctionnement se trouve en pages 12 du document.

Celles-ci s'élèvent à 387 600 (364 150€ en 2022).

La subvention de la commune est passée de 228 500€ à 275 000€.

Avec le résultat reporté de 88 868,62€, le total des recettes de fonctionnement cumulées est de 476 468,62€.

CCAS – BUDGET PRIMITIF 2023

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses			Recettes		
011	Charges à caractère général	110 628,62€	013	Atténuations de charges	90 000€
012	Charges de personnel	325 000€	70	Produits de services	20 000€
014	Atténuations de produits	-	73	Impôts et taxes	50€
65	Autres charges de gestion courante	30 000€	74	Dotations, subventions et participations	275 000€
			75	Autres produits de gestion courante	-
Total des dépenses de gestion courante		465 628,62€	Total des recettes de gestion courante		385 050€
66	Charges financières	100€	76	Produits financiers	50€
67	Charges exceptionnelles	200€	77	Produits exceptionnels	2 500€
022	Dépenses imprévues	0€			
Total des dépenses réelles		465 928,62€	Total des recettes réelles		387 600€
042	Opérations de transferts	10 540€	042	Opérations de transfert	-
023	Virement à la section d'investissement		002	Résultat 2022	88 868,62€
TOTAL		476 468,62€	TOTAL		476 468,62€

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

En investissement, le budget est équilibré à **154 976,51€**

En recettes, celui-ci tient compte :

- De l'excédent d'investissement à reporter : 144 436,51€
- des opérations d'ordre (amortissements) : 10 540€

En dépenses, celui-ci tient compte :

- des titres immobilisés : 66 000€
- de l'acquisition de matériel : 88 976,51

Les dépenses de fonctionnement

Une légère baisse des dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement sont, de BP 2022 à BP 2023, en baisse de 5,21%, de 163 495,48€ à 154 976,51€ (page 13)

Les recettes de fonctionnement

Une légère des recettes d'investissement

Les recettes d'investissement ne sont pas des recettes réelles, ce ne sont que des recettes d'ordre (page 14). Celles-ci sont en diminution.

CCAS – BUDGET PRIMITIF 2023
SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses			Recettes		
	Hors Opération d'équipement	-	021	Virement de la section de fonctionnement	-
			002	Excédent d'investissement à reporter	144 436,51€
	Opération 201-Acquisition de matériel Matériel de bureau et informatique – provision	88 976,51€	024	Produits des cessions d'immobilisations	-
			10222	FCTVA	-
	Titres immobilises		10226	Taxe d'aménagement	-
		66000€	040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	10 540€
TOTAL		154 976,51€	TOTAL		154 976,51€

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la proposition ci-dessus.

5- Vote des subventions aux associations

Le Conseil d'Administration, après délibération, à l'unanimité, a voté les subventions suivantes :

Fonction 5 – Interventions sociales – santé

	Pour mémoire 2022	BP 2023
Secours Populaire.....	3 579,00 €	2 579,00 €
Les restaurants du cœur.....	1 880,00 €	1 880,00 €
Secours Catholique.....	790,00 €	790,00 €
Croix Rouge Française.....	/	162,00€
Unis-Cité.....	1 000,00 €	1 000,00 €
 <u>Fonction 6 - Famille</u>		
Association ISI.....	6 245,00 €	6 390,00 €
CIDFF	250,00 €	250,00 €
	<hr style="width: 100px; margin: 0 auto;"/>	<hr style="width: 100px; margin: 0 auto;"/>
<u>TOTAL</u>	13 744,00 €	13 051,00 €

Ont quitté la salle et n'ont pas pris part au vote :

- Monsieur Marcel ANDOUCHE a quitté la salle au moment du vote de la subvention du Secours Populaire et n'a pas pris part au vote.
- Madame Catherine GOBET a quitté la salle au moment du vote de la subvention d de l'association ISI et n'a pas pris part au vote.

6- Séjours Séniors en partenariat avec l'ANCV –grille tarifaire

La prochaine destination sera « Les Tourelles » à Asnelle en Normandie avec Cap France du 12 au 16 juin 2023 pour une durée de cinq jours.

Monsieur le Président avait présenté le programme lors du conseil d'administration du 8 février 2023.

Suite à la réunion d'information, nous comptons 41 inscrits : 36 personnes sont éligibles à l'aide ANCV, 5 d'entre elles ne le sont pas.

Monsieur le Président avait présenté la grille tarifaire du séjour, lors du conseil d'administration du 8 février dernier.

Sur proposition de Monsieur le Président, le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, le maintien de la grille tarifaire, selon les dispositions suivantes (intégrant le supplément individuel pour une chambre individuelle de 70€) :

Prix par personne sans aide	462,60 €
Prix par personne avec aide (161 euros)	301,60 €
Chambre individuelle	70€

7- Questions et informations diverses

- Départ du Directeur de Pôle Emploi.

Monsieur François FERNANDEZ vient d'être nommé sur le poste du Directeur de l'Agence de Valenciennes, à compter du 1^{er} avril prochain

- Analyse des Besoins Sociaux

L'analyse des besoins sociaux est avant tout un outil d'aide à la décision. Il est en cours de réalisation.

L'ABS n'est donc pas un objectif en soi, mais **un dispositif visant à concevoir un plan d'action social** susceptible de répondre aux besoins de la population **dont le CCAS a la charge** et d'anticiper certains projets ou dispositifs.

Cela va donc de pair avec le projet social du CCAS que nous sommes en train de rédiger en parallèle. Madame rachida BENNAR, en lien avec le DGS, recevra les administrateurs pour échanger sur ce projet.

L'analyse des besoins sociaux démarre avec **un état des lieux de l'existant**. Nous avons donc écrit à tous nos partenaires présents sur notre territoire, afin de recenser les données et/ou les actualiser.

- **Point contrats aidés**

Lors de notre séance du 5 octobre 2022, le conseil municipal a adopté la motion que je lui proposais contre la suppression des parcours emploi compétence (PEC) décidée par l'Etat.

Nous avons envoyé un courrier et cette motion à madame la première ministre, courrier et motion restés à ce jour sans réponse.

Je tenais à vous signaler qu'au mois de juin, si la situation restait telle quelle, nous n'aurons plus aucun contrat aidé alors qu'en moyenne la Ville employait 20 agents en contrat aidé dont certains ont été maintenus dans leur fonction en qualité de contractuels par la suite, voire même titularisés.

Services techniques, service hygiène et propreté des locaux, espaces verts, périscolaire, restauration scolaire, service culturel, entretien du cimetière vont désormais pâtir de ces suppressions de postes et mettre la commune dans une situation très difficile et ce dans un contexte de situation de crise énergétique et économique.

Je vous tiendrai informés des suites de l'évolution de ce dossier qui me préoccupe particulièrement.

- **Problème de chauffage tour avenue Henri Matisse**

Le vendredi 10 mars, l'une des tours de l'avenue Matisse a connu une panne de sa chaufferie.

La pièce défaillante a été commandée mais la panne étant arrivée en plein week-end, l'ensemble a été réparé lundi. De ce fait les habitants sont restés sans chauffage durant tout le week-end. Je suis alors directement intervenu auprès du président, Pierre Tonneau, afin de trouver rapidement une solution pour les habitants.

La tour a de nouveau connu un problème le week-end dernier.

Un incendie (probablement criminel) a débuté dans le local « poubelles », les pompiers sont intervenus rapidement mais certains câbles ont fondu et si les appartements n'ont pas été impactés, les parties communes n'avaient plus ni chauffage, ni électricité.

Tout est rentré dans l'ordre le lundi à 13 h.

Je vais néanmoins programmer prochainement une réunion de travail spécifique avec la SIGH, en présence de l'association des locataires (ALA).

GRANDS PROJETS LOGEMENT

1. Un premier projet immobilier privé de 45 logements, dont l'entrée se situera rue Pierre Cuvelier.

Ce projet, dont les travaux de 18 à 22 mois, vont démarrer avril-mai 2023, comptera 3 bâtiments

- 2 bâtiments gérés par un bailleur historique, la SIGH, pour une 30aine de logements
- 1 bâtiment « La Résidence des Aulnes » géré par Escaut Habitat, comprenant près d'une quinzaine d'appartements, en priorité des T2 et T3. Cela tombe bien, nous avons une forte demande sur ce type de typologie.
 - ▶ Pour ces logements, est prévu de l'accession à la propriété.
 - ▶ Sont également prévues 2 cellules « commerciales » en RDC, qui pourront accueillir des professions libérales comme des cabinets médicaux.

2. Un deuxième projet immobilier privé de 50 logements, dont l'entrée se situera avenue de la Libération

Il s'agit d'un projet de résidences Senior, piloté par Les demeures de Louise, du groupe Pierreval. C'est la Résidence que tu souhaites dénommer « Simone Veil » (mais attention à la communication car tu n'as informé personne officiellement)

Constat :

- ¼ des + 75 ans sont en situation d'isolement, soit 2,5 millions de personnes en France.
- 3 types de retraités, donc nous devons nous adapter localement, pour créer du parcours résidentiel

Le Projet, ce sont :

- 40 logements individuels
- 10 logements intergénérationnels (possibilité d'y vivre en couple)

Nos Exigences :

- Les loyers seront compatibles avec le revenu médian des retraités.
- Cette Résidence répondra aux exigences du logement social afin de permettre la mixité sociale
- Salon commun pour permettre le lien entre les Résidents, des liens de voisinage et de solidarité.

3. L'éco-quartier

2 enjeux majeurs :

- Développer et renforcer l'attractivité résidentielle de la commune en lien avec la diversification du parc de logements et le soutien des parcours résidentiels ;

- Et donc créer une couture urbaine inter-quartier entre le bourg historique et la ville contemporaine d'Aulnoy.

La question de la mobilité sera centrale avec en toile de fond : limiter physiquement et visuellement la présence de la voiture dans le quartier.

Ce qui a été arrêté, ce sont les 4 phases du projet :

- la 1^{ère} côté rue Cuvelier / avenue de la Libération
 - la 2^{ème}, côté rue du Pont / avenue de la Libération
 - la 3^{ème} sera celle du centre, reliant les 2 premières phases
 - la 4^{ème} sera la rue du Pont d'Aulnoy
-
- **Une réunion publique sera organisée à l'automne**, pour présenter le phasage des travaux, et les impacts pour les habitants.

4. Les réhabilitations des Tours SIGH

- Je salue le travail effectué par notre bailleur, la SIGH, qui est en train d'effectuer de grosses réhabilitations : isolation, remplacement des chaudières, fenêtres, plafonds, salle de bain...
- 2 Tours Résidence Gauguin (la 1 et la 3)
- 2 Tours Résidence Matisse (la 1 et la 3)
- Je crois savoir qu'après, ce sera au tour de la Résidence Zola.

REFORME DES RETRAITES

Depuis le 19 janvier 2023, notre pays connaît une mobilisation sociale, pilotée par l'ensemble des organisations syndicales.

Depuis deux mois, ce sont des millions de travailleurs, de jeunes, de retraités qui ont exprimé avec force et dignité leur refus d'un recul de l'âge légal à 64 ans et d'un allongement des trimestres de cotisation. Ce sera encore le cas demain !

Ce mouvement social fait la démonstration par les grèves dans tous les secteurs professionnels toujours mobilisés et les manifestations dans les grandes comme dans les villes moyennes, celles communément appelées des Sous-préfectures, voire même des petites localités du pays, que cette réforme des retraites était brutale, injuste et injustifiée pour l'ensemble du monde du travail.

Le vendredi 17 mars dernier, la Première ministre, Madame Elisabeth BORNE, a annoncé, devant l'Assemblée nationale, le recours à l'article 49-3 sur le projet de réforme des retraites. En échec devant l'Assemblée nationale, le président de la République et la Première ministre ont fait illustration, une nouvelle fois, de leur arrogance et de leur mépris.

L'Assemblée nationale a rejeté, à neuf voix près, la motion de censure déposée à la suite du déclenchement de l'article 49.3 par le gouvernement.

Je mesure, avec gravité, la responsabilité que porte l'exécutif dans la crise sociale et politique qui découle de cette décision.

Nous rappelons, avec force, notre soutien à l'Intersyndicale, qui bénéficie d'un soutien d'une grande majorité de la population, mobilisée depuis des semaines, ainsi que le retrait de cette réforme.

J'étais donc présent, ce matin, Place d'Armes à Valenciennes, accompagné d'amis et Camarades d'Aulnoy.

Le Président,

Laurent DEPAGNE.